

AJH

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : Zone Artisanale Actiparc
Corné
49140 LOIRE AUTHION
884 503 970 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le neuf décembre,

Au siège social,

La soussignée :

Madame Juliette GUIBERT,
demeurant 14 rue Pierre Chanteloup – Bauné 49140 LOIRE AUTHION

Gérante de la société AJH, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, divisé en 300 parts sociales, rappelle que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte en date du 8 novembre 2024, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 1 490 euros pour le ramener de 3 000 euros à 1 510 euros, par voie de rachat des 149 parts sociales détenues par Monsieur Aymeric FLECHEAU, moyennant un prix unitaire de 161,78 (arrondi) euros, soit un prix total de 24 105,19 euros et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 1 490 euros ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ANGERS le 8 novembre 2024 ;

- à la date du 9 décembre 2024, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constate en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 9 décembre 2024, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, la gérante a dressé le présent procès-verbal qu'elle a signé après lecture.

Madame Juliette GUIBERT
Gérante